



Paris, le 08 février 2024

Les énergies renouvelables accélèrent la décarbonation du mix électrique français et européen

Les volumes de production d'énergies renouvelables ont contribué à décarboner le mix électrique français en 2023. Une dynamique qui prouve l'apport significatif du développement des énergies renouvelables au bénéfice du climat et de notre économie.

D'après les données publiées par RTE hier dans son *Bilan électrique*, la production des énergies renouvelables et de récupération électriques a atteint de nouveaux records en produisant 140,8 TWh : dans l'ordre, la production hydroélectrique a atteint 58,2 TWh - en hausse de 9,2 TWh (+18%), la production éolienne a atteint 50,7 TWh - en hausse de 12 TWh (+31%) et la production solaire a atteint 21,5 TWh - en hausse de 3 TWh (+16%). Le thermique renouvelable (biomasse & biogaz principalement) et les déchets ont, quant à eux, contribué à hauteur de 10,4 TWh.

Les énergies renouvelables ont ainsi représenté 31,6% de la consommation d'électricité métropolitaine (28,4% de la production d'électricité en incluant les exports). Cela a permis au mix électrique français de 2023 d'être le plus décarboné jamais enregistré avec 92,2% de la production électrique bas-carbone (en incluant l'électronucléaire) et une intensité carbone de 32 gCO₂/kWh.

Un fort recul des énergies fossiles grâce notamment aux énergies renouvelables a ainsi été observé et a permis de diminuer de 46% les émissions de CO₂ associées à la consommation électrique en France : 13 Mt de CO₂ ont ainsi été évités en France, et bien davantage encore à l'étranger grâce aux exports décarbonés (-11 MT en Allemagne et -5 Mt en Italie), **prouvant une nouvelle fois l'apport significatif du développement des énergies renouvelables françaises à la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre dans notre pays et en Europe.**

« Ces bonnes performances sont le reflet de l'accélération des raccordements des énergies renouvelables, notamment avec les premiers parcs éoliens en mer en service et l'accélération des raccordements pour le solaire photovoltaïque qui dépassent désormais les 3 GW/an. Cette dynamique peut et doit être amplifiée en fixant des objectifs ambitieux dans la Stratégie française Energie-Climat (Sfec) afin que toutes les énergies renouvelables, électriques mais aussi non électriques, puissent jouer leur rôle dans la décarbonation de nos usages, au bénéfice de notre souveraineté énergétique et de notre économie », déclare Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables.

Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI - 07 87 14 71 26

service_presse_ser@enr.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  **Syndicat des énergies renouvelables**

